



FORMULAIRE DE DEMANDE POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES

VOLET 3 SOUTIEN À LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

Date de réception

SECTION 1 - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le remboursement des formations de l'organisme pour qui je fais la demande (cochez s.v.p.) :

A fait l'objet d'une requête provenant du CA de l'organisme.

Les formations sont en lien avec la mission de l'organisme.

Les formations sont reconnues par le ministère de l'Éducation ou par une entreprise enregistrée au Registraire des entreprises du Québec.

* Si l'ensemble des cases n'est pas coché, votre organisme n'est pas admissible à l'aide financière de ce volet.

SECTION 2 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Nom de l'organisme

AAAA MMJJ

Année d'immatriculation Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Nom de la personne désignée

Fonction

Coordonnées de l'organisme :

Numéro Rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Courriel (obligatoire)

SECTION 3 - INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Titre de la formation :

Nom de l'entreprise offrant la formation

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Date (s) de la formation :

Formation individuelle

Formation de groupe

Nom(s) des bénévoles ayant reçu la formation :

SECTION 4 - VISIBILITÉ

L'organisme s'engage à proposer à la Municipalité une visibilité tenant compte du soutien financier offert par cette dernière. Il s'engage à mentionner la collaboration de la Municipalité dans sa publicité, qu'elle soit verbale ou écrite, par l'utilisation de l'identité visuelle de la Municipalité (logo) ou d'une mention verbale lors d'allocutions. La Municipalité peut également demander de la visibilité supplémentaire selon le montant octroyé et le type de projet. L'organisme doit soumettre à la Direction, pour approbation avant leur publication, les épreuves des documents sur lesquels l'identité visuelle de la Municipalité apparaîtra.

SECTION 5 - INFORMATIONS PERTINENTES

Les demandes d'attribution d'aide financière présentées dans le cadre de cette politique doivent être acheminées au bureau du Service des loisirs et de la culture :

Service des loisirs et de la culture

65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

Tél. : (450) 886-3867 poste 301

courriel : evenements@matha.ca

Veillez prévoir un délai maximum de six (6) semaines pour l'analyse et le retour de la réponse.

RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Demande admissible (montant : _____ \$)

Demande non admissible

Raison (s) de la non-admissibilité :

Signature du répondant municipal

A A A A M M J J

Date



ANNEXE A - DOCUMENTS À JOINDRE

- Formulaire de demande dûment complété
- Résolution du conseil d'administration de l'organisme mentionnant la tenue de (des) (la) formation(s)
- Preuves d'inscription contenant les noms des bénévoles
- Confirmations de présence à la formation